



AVIS D'APPEL D'OFFRES

TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT, DE DÉBLAIEMENT DES RUES ET D'ÉPANDAGE D'ABRASIFS

Projet numéro : 2019-06-02

Des soumissions scellées seront reçues par le directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac ou son représentant autorisé au bureau de celui-ci, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac, **jusqu'au 19 juillet 2019, 11 heures** pour le contrat des travaux de déneigement, de déblaiement des rues et d'épandage d'abrasifs pour la saison **2019-2020** avec option de renouvellement pour les années **2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024**.

Les soumissions reçues seront ouvertes et lues publiquement au centre administratif situé au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac, **le vendredi 19 juillet 2019, à 11 h 05** en présence des personnes intéressées.

Le devis et les formules de soumissions seront disponibles à partir du **mercredi 19 juin 2019**, par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offre SÉAO, approuvé par le gouvernement pour l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* dont le site internet est le suivant : www.seao.ca.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant minimum de 10 % de la valeur totale de la soumission de la première année ou d'un cautionnement de soumission du même montant valide pour une durée de quatre-vingt-dix jours.

Les soumissionnaires doivent prendre en considération que toutes demandes d'information et question doivent être uniquement faites par écrit à l'attention de monsieur Patrick Bergeron à l'adresse courriel suivante : pbergeron@sjdl.qc.ca. Les soumissionnaires doivent prendre en considération que toutes communications entre un autre représentant du maître de l'ouvrage ou du maître d'œuvre sont formellement interdites. Toutes les demandes écrites doivent être acheminées au plus tard avant **midi (12 h), le 12 juillet 2019** afin de permettre au responsable du projet de répondre à toutes les demandes par addenda avant l'ouverture des soumissions. Toutes demandes passées ce délai ne seront pas considérées.

La date limite pour le dépôt d'une plainte concernant la procédure d'appel d'offres est le 5 juillet 2019.

Le contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB), à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Stéphane Giguère
Directeur général